



# CAHIER DU PARENT ET DE L'ÉLÈVE

## 2025-2026

### Mot de la direction

Chers parents, chers élèves,

Il nous fait grand plaisir de vous partager ce cahier synthèse où il vous sera possible de retrouver diverses informations importantes sur le fonctionnement de notre belle école.

Prenez-en connaissance et gardez-le à portée de main en guise de référence.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questionnements ou des commentaires.

Je vous souhaite une belle année scolaire 2025-2026, remplie de fierté, d'engagement, d'amitiés sincères et d'expériences enrichissantes!

Marquis Bradette,  
Directeur

# TABLE DES MATIÈRES

Bulletins et communications aux parents .....	3
Fréquentation scolaire.....	5
Absence de votre enfant .....	6
Motivation des absences de votre enfant.....	7
Prise de rendez-vous pendant un cours .....	8
Accident/Malaise/Responsabilité.....	8
Vouvoiement obligatoire et cellulaire interdit .....	8
Règlement des élèves bénéficiant du transport scolaire .....	9
Transport – frais et inscription pour une 2 <sup>e</sup> adresse.....	10
Code vestimentaire .....	12
Projet Boîte à lunch .....	13
Facturation 2025-2026.....	14
Circulation dans les stationnements .....	15
Calendrier scolaire 2025-2026 .....	17

# **BULLETINS ET COMMUNICATIONS AUX PARENTS**

## **Échéancier 2025-2026**

- **Soirée des portes ouvertes** : 12 novembre 2025
- **Première communication aux parents** : 15 octobre 2025  
Fermeture du réseau : 8 octobre 2025 (8 h)  
Dépôt de la communication sur le portail : 15 octobre 2025
- **1<sup>er</sup> bulletin** :  
Fin de l'étape : 7 novembre (47 jours)  
Fermeture du réseau : 17 novembre (8 h)  
Disponibilité sur le portail : 19 novembre\*

\*Le bulletin doit être transmis aux parents au plus tard le 20 novembre.

- **Première rencontre de parents** :  
25 novembre 2025 en soirée
- **2<sup>e</sup> bulletin** :  
Fin de l'étape : 6 février (50 jours)  
Fermeture du réseau : 16 février (8 h)  
Disponibilité sur le portail : 18 février\*

\*Le bulletin doit être transmis aux parents au plus tard le 15 mars.

- **Deuxième rencontre de parents pour tous les élèves :**  
24 février 2026

➤ **3<sup>e</sup> bulletin :**

Fin de l'étape : 19 juin (83 jours)

Fermeture du réseau : 26 juin (8 h)

Disponibilité sur le portail : 1<sup>er</sup> juillet\*

\*Le bulletin doit être transmis aux parents au plus tard le 10 juillet.





## FRÉQUENTATION SCOLAIRE

➤ **La persévérance et l'assiduité en classe sont de saines habitudes qui assurent le développement du plein potentiel de l'élève :**

- Considérant que l'assiduité est un facteur de réussite, l'école assure un suivi quant aux absences non motivées.
- En cas d'absences motivées et non motivées à **répétition** d'un élève, la direction de l'école ou la personne désignée intervient auprès de l'élève et de ses parents. Des mesures particulières seront mises en place pour s'assurer de l'assiduité scolaire de l'élève.

➤ ***Les motifs valables pour motiver une absence :***

Les absences des élèves sont autorisées pour les raisons suivantes (Loi sur l'instruction publique, art. 14, 15 et 242) :

- Maladie, rendez-vous avec un professionnel (un billet peut être exigé) ;
- Mortalité dans la famille immédiate (art. 15) ;
- Autres raisons pour lesquelles les parents ou ceux qui en tiennent lieu obtiendront un accord de l'école (art. 15) ;

**Afin d'éviter les retards dans son apprentissage, l'élève doit s'informer des notes de cours données durant son absence, faire les travaux exigés et reprendre les travaux et évaluations au moment fixé par l'enseignant.**

- **L'école n'est pas une option, mais une obligation :**

*« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans, jusqu'au jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle, il obtient un diplôme décerné par le ministère selon la première éventualité. »*

Article 14, LIP 180

## ABSENCE DE VOTRE ENFANT

- Nous vous demandons de motiver l'absence de votre enfant **la journée même** de l'absence ou au plus tard **avant 10 h 40 le lendemain matin**.
- **IMPORTANT : Toute absence motivée après ce moment sera considérée comme non motivée. Votre enfant devra se présenter en retenue.**

Voici les façons de motiver l'absence de votre enfant en nous précisant son nom et son prénom, la date de l'absence et la ou les périodes manquées :



### PortailParent :

- navigateur Web <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
- application MParent sur appareil mobile :
- <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>



Par courriel à [067absencesgpi@cssbf.gouv.qc.ca](mailto:067absencesgpi@cssbf.gouv.qc.ca).



Par téléphone au 819 758-1534. Le service téléphonique est disponible 24 h sur 24.



## Motivation des absences de votre enfant

Bonjour chers parents,

Soucieuse d'améliorer le service auprès des parents, l'école secondaire le boisé est fière de vous proposer un outil qui vous permettra de motiver en ligne les **ABSENCES DE VOTRE ENFANT**.

**Dès maintenant, il vous sera possible de nous informer ou de motiver l'absence ou le retard de votre enfant grâce à l'application MParent et ce, à partir de votre ordinateur, votre tablette ou votre cellulaire.**

### COMMENT FAIRE ?

Il suffit de télécharger l'application MParent sur appareil mobile et de vous connecter avec vos identifiants de PortailParent.

Voici les liens utiles :

- PortailParent en version web : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
- Téléchargez les applications mobiles (iOS et Android) :  
<https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>



Vous trouverez une capsule explicative de la justification des absences en suivant le lien ci-dessous.  
La capsule dure environ 1 minute : [https://www.youtube.com/watch?v=\\_mkb6u91QJc&t=208s](https://www.youtube.com/watch?v=_mkb6u91QJc&t=208s)

Bonne découverte !

L'absence ou le retard de votre enfant peut aussi être motivé par courriel : [067absencesgpi@cssbf.gouv.qc.ca](mailto:067absencesgpi@cssbf.gouv.qc.ca) ou par téléphone : 819 758 1534.

L'équipe de direction

## PRISE DE RENDEZ-VOUS PENDANT UN COURS

- ❖ Afin d'encourager l'assiduité en classe, l'école vous invite à prévoir les rendez-vous de vos enfants en dehors des heures de cours. Toutefois, si votre enfant doit quitter l'école durant la journée, il serait préférable qu'il le fasse lors d'une récréation pour éviter d'interrompre l'enseignant en classe. Dans tous les cas, vous devez aviser le secrétariat en communiquant par téléphone au (819) 758-1534, par courriel ou par votre enfant.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration

Courriel (067absencesgpi@cssbf.gouv.qc.ca)

## ACCIDENT / MALAISE / RESPONSABILITÉ

- L'élève qui se blesse ou qui est victime d'un malaise avise ou fait aviser son enseignant ou tout autre adulte qui communique avec le personnel du secrétariat. Une personne habilitée à dispenser les premiers soins sera dépêchée sur les lieux.
- Selon la gravité de la blessure, un adulte peut demander le transport de l'élève par ambulance ou par taxi vers le centre hospitalier. Les parents sont alors avisés. Si les parents ne peuvent être rejoints, une personne de l'école accompagne l'élève à l'hôpital. **Les frais de transport sont à la charge des parents (ambulance ou taxi).**
- **Il est fortement recommandé aux parents de prendre une assurance-accident pour chacun des enfants fréquentant l'école (cette assurance est disponible à faible coût auprès de votre courtier d'assurance).**

De plus, il est à noter que l'établissement ne donne aucun médicament. Tout élève qui a besoin de médicaments (analgésique, sirop, pompe pour l'asthme) doit apporter les siens.

## VOUVOIEMENT OBLIGATOIRE ET CELLULAIRE INTERDIT

- ❖ Le vouvoiement deviendra la norme dans toutes les écoles au Québec. Les élèves devront désormais s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame ». Le cellulaire sera interdit dès la rentrée 2025. Non seulement en classe, mais dans tout l'établissement, y compris sur le terrain de l'école. L'interdiction vise aussi les écouteurs et les autres appareils mobiles. Une mesure qui a pour but d'améliorer la réussite des élèves, leur vie sociale, ainsi que de réduire les problèmes d'intimidation en ligne.

## RÈGLEMENT DES ÉLÈVES BÉNÉFICIAINT DU TRANSPORT SCOLAIRE

**Le transport scolaire est un service et ne peut être considéré comme un droit acquis. Le présent règlement indique les modalités d'utilisation du transport scolaire et les règles applicables à cette utilisation dans le but d'assurer la sécurité des élèves et le bon ordre à bord des véhicules scolaires.**

Dans le véhicule, le conducteur ou la conductrice a l'entièr responsabilité du groupe qu'il ou qu'elle transporte. Cette personne adulte est donc l'unique maître à bord. Elle a aussi des règles à suivre et doit se conformer notamment au Code de la sécurité routière et aux exigences du Centre de services scolaire des Bois-Francs.

### RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

**En tout temps**, j'exécute, sans argumenter, les directives et consignes du conducteur ou de la conductrice, du surveillant ou de la surveillante d'élèves;

#### À l'embarquement ou au débarquement :

- Je suis à mon point d'embarquement 10 minutes avant l'heure déterminée par le Service du transport et de l'organisation scolaires (STOS);
- Je respecte les points d'embarquement et de débarquement désignés par le Service du transport et de l'organisation scolaires;
- Je monte à bord de l'autobus qui m'a été assigné en tout temps;
- À l'arrêt, je respecte les propriétés privées;
- J'attends que le véhicule soit complètement immobilisé avant de m'en approcher, d'y monter ou d'en descendre;
- Je monte ou je descends du véhicule sans bousculade;
- À la descente, je m'éloigne suffisamment du véhicule pour être bien vu du conducteur ou de la conductrice;
- Si le véhicule n'est pas passé 30 minutes après l'heure d'embarquement habituelle, je retourne à la maison;

#### À bord du véhicule :

- Je reste assis à ma place;
- Je garde la tête, les bras et les mains à l'intérieur du véhicule;
- Je laisse l'allée centrale libre;
- Je m'adresse aux autres à voix basse, sans sacre ni insulte;
- Je garde mon environnement propre et en bon état (les parents sont RESPONSABLES de tout dommage causé par leur enfant);
- Mes objets demeurent dans mon bagage à main;

#### À bord du véhicule, il m'est interdit :

- de boire ou de manger ou de fumer (tabac et cigarette électronique);
- de consommer, d'être sous l'effet ou d'être en possession de drogue ou d'alcool;
- d'être en possession d'objets dangereux (réels ou imitations);
- d'utiliser mon appareil électronique, cellulaire ou autre, avec l'audio (en mode silencieux uniquement), pour la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores ou autres fonctions pouvant nuire à autrui (conducteur ou passager);

- d'être en possession d'animaux, d'insectes, etc.
- d'avoir un comportement dangereux ou menaçant;
- d'utiliser toutes formes de violence verbale ou physique pouvant porter préjudice à autrui.

### PROCÉDURE CONCERNANT LES BILLETS D'INDISCIPLINE

En cas de non-respect des règles précédemment décrites, le conducteur ou la conductrice peut, après quelques interventions, émettre un billet d'indiscipline aussi appelé BILLET.

- La journée de la remise du billet d'indiscipline, l'élève doit obligatoirement le faire signer par son parent ou son tuteur, le cas échéant;
- Au transport suivant l'événement, après avoir remis au conducteur ou à la conductrice le billet signé par son parent ou tuteur, l'élève peut réintégrer son véhicule habituel. **Un avis non signé à l'intérieur du délai prescrit sera signalé au Service du transport et de l'organisation scolaires qui fera un suivi auprès de la direction d'école (ou son délégué) et du parent ou du tuteur;**
- Selon la gravité de l'écart de conduite (niveau 1 – Non-respect des règles de vie), la direction de l'établissement que fréquente l'élève applique toutes mesures éducatives jugées adéquates;
- Pour un manquement de niveau 2 – Tolérance zéro, la direction de l'établissement que fréquente l'élève applique une conséquence pouvant aller jusqu'à la suspension du transport scolaire;
- En cas de suspension, l'élève devra attendre les conditions de réintroduction déterminées par la direction de l'établissement qu'il fréquente ou son délégué.

Exemples de mesures éducatives possibles :

- Fiche de réflexion; Pratique de comportement; Coût de remplacement ou de réparation; Démarche d'excuses; Rencontre avec l'élève, le parent, les intervenants; Geste de réparation;

Pour plus d'information, veuillez consulter le document **Gestion des écarts de conduite en transport scolaire**.

### TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT DANS LES VÉHICULES SCOLAIRES

En vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, **l'élève est autorisé à transporter avec lui des BAGAGES À MAIN SEULEMENT** (ex. : sac d'écoliers, sac à dos, boîte à lunch).

- Un bagage à main doit tenir sur les genoux de l'élève;
- Au nombre maximum de deux, tout bagage à main doit respecter les dimensions suivantes : longueur maximale : 60 cm (24 pouces) - largeur maximale : 20 cm (8 pouces) - épaisseur maximale : 30 cm (12 pouces).

#### Objets autorisés :

- Tout objet autorisé doit être transporté dans un sac idéalement fermé qui respecte les dimensions du bagage à main;
- Instruments de musique : les instruments de musique autorisés auront préalablement été approuvés par un délégué du Service du transport et de l'organisation scolaires. Identifiés par un autocollant spécifique, ils respectent les dimensions maximales suivantes : longueur : 89 cm (35 pouces) - largeur : 30 cm (12 pouces) - épaisseur : 30 cm (12 pouces).

Il est important de noter que les coffres à bagages extérieurs ne peuvent pas être utilisés pour le transport régulier quotidien.

### QUESTIONS OU DEMANDES AU SERVICE DU TRANSPORT ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRES

Pour toute question ou demande en matière de transport scolaire, nous vous invitons à utiliser le formulaire correspondant que vous trouverez sur notre site Web au [www.cssbf.qc.ca](http://www.cssbf.qc.ca), à la section Transport scolaire.

Chers parents,

Le Service du transport et de l'organisation scolaires du CSSBF a récemment apporté certains changements pour améliorer l'ensemble des services aux élèves :

- Il faudra s'inscrire chaque année – avant le 30 juin - pour des services à une **2<sup>e</sup> adresse** et payer les frais.
- Il est maintenant possible d'utiliser le paiement en ligne (crédit ou PayPal). Le paiement est obligatoire pour le traitement des demandes, mais les services non rendus seront remboursés.

#### **Nouveau : frais et inscription annuelle pour une 2<sup>e</sup> adresse**

Pour profiter du service de transport scolaire à une 2<sup>e</sup> adresse, le parent **résidant à la 2<sup>e</sup> adresse** doit :

- faire une « *Demande pour une 2<sup>e</sup> adresse* » sur le site web du CSSBF;
- payer les frais exigés de 50 \$ (maximum 100 \$ par famille) par année;
- faire la demande à chaque année.

Il est important de mentionner que les places sont attribuées progressivement. Il est donc possible que le parent ait à patienter jusqu'après le 30 septembre pour savoir si son enfant a accès à cette 2<sup>e</sup> place.

Dans le cas d'un enfant **en garde partagée** qui fréquente le préscolaire ou le primaire, les deux parents devront résider dans le même secteur que l'école d'affectation pour profiter de ce service à la 2<sup>e</sup> adresse sauf pour le programme d'anglais intensif au primaire.

#### **Secondaire : Frais pour les « hors bassins »**

Si un élève fréquente une autre école que celle d'affectation (à titre d'exemple, s'il a choisi de fréquenter le programme Génie+ de l'école secondaire Le Tandem à Victo plutôt que d'aller à l'école secondaire Monique-Proulx à Warwick), son parent répondant devra débourser la somme de 100 \$ (soit 10 \$ de plus que l'an dernier), pour demander le service de transport scolaire.

#### **Élèves fantômes**

Plutôt que l'autobus, vous préférez reconduire votre enfant à l'école? Sachez qu'en remplissant le formulaire « *Engagement de transport parental* », vous prévenez le CSSBF de votre décision et libérez ainsi une place pour un autre élève. Tout le monde y gagne!

La grande équipe du CSSBF vous remercie !

Votre collaboration est toujours appréciée !

Tous les formulaires sur [www.cssbf.gouv.qc.ca/formulaires](http://www.cssbf.gouv.qc.ca/formulaires) ou utilisez ce code QR.



# NOTRE CODE DE VIE

## 1 RESPECT

### 1 RÈGLE

Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).

### 2 RÈGLE

Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS

Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte, expression violente ou raciste.

Je collabore avec tous les adultes de l'école en respectant les consignes données.

Je traite l'autre comme mon égal en acceptant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle, ethnique et physique). Je suis à son écoute (voir plan de lutte contre l'intimidation et la violence). (Annexe 1)

Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps.

Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que bon citoyen numérique.

Je circule calmement et m'éloigne, s'il y a lieu, des situations conflictuelles.

Je m'assure de n'avoir en ma possession aucun objet de nature à compromettre la sécurité des autres.

Je respecte les règles sur le tabagisme et autres consommations illicites. (Voir annexe 3).

Je respecte les normes de sécurité en évitant de m'asseoir au sol, de flâner ou d'encombrer corridors et escaliers.

#### MOTIFS

Mise en place de relations interpersonnelles saines et adéquates. Acquisition de l'empathie. Contribution à un milieu de vie sain et sécuritaire. Éducation à la vie en société.

## 2 RESPONSABILISATION

### 3 RÈGLE

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS

Je suis présent à tous mes cours et j'arrive à l'heure à l'endroit prévu.

J'apporte tout le matériel requis pour mes activités scolaires.

J'utilise adéquatement le matériel permis à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.

Je laisse mon appareil électronique et mon cellulaire éteints et rangés, selon la consigne en classe, sauf si mon enseignant me demande de l'utiliser.

Je m'acquitte du travail demandé et le remets dans les délais prévus.

Je porte des vêtements qui respectent la politique vestimentaire de notre école. (Voir code vestimentaire – Annexe 2).

J'accepte mes erreurs et les conséquences qui en découlent.

Je comprends que je ne peux pas ouvrir une porte verrouillée de l'intérieur.

#### MOTIFS

Apprentissage de la gestion du temps, du matériel et de la ponctualité. Expérience et connaissance des codes sociaux. Exercice de la résilience.

## 3 ENGAGEMENT

### 4 RÈGLE

S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré les difficultés.

### 5 RÈGLE

Adopter des comportements favorisant son propre épanouissement et celui d'autrui.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS

Je prends des décisions favorisant ma réussite éducative.

Je participe pleinement aux activités d'apprentissage et d'évaluation avec honnêteté et sans plagiat.

J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition.

Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.

J'adopte de saines habitudes de vie.

#### MOTIFS

Réussite éducative personnelle et d'autrui. Mise en place d'un climat propice à l'apprentissage et à la réussite. Développement d'une image de soi positive par l'apprentissage d'un mode de vie sain aux plans physique et psychologique.



#### MISSION DU CODE DE VIE

ÉDUQUER – Offrir un enseignement de qualité;

SOCIALISER – Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble;

QUALIFIER – Les préparer à l'intégration à la vie en société.

# Notre code VESTIMENTAIRE

## TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps :

### VÊTEMENTS ADÉQUATS ET APPROPRIÉS AU MILIEU SCOLAIRE.

**Vêtements couvrant les épaules, le dos, la poitrine, le torse et le ventre.**



**Tous les vêtements jugés  
inappropriés seront refusés.**

Les membres du personnel se réservent le droit d'intervenir

## ACTIVITÉS SPORTIVES ou PARASCOLAIRES



T-shirt, gilet ou coton ouaté



L'élève doit changer de vêtements avant toutes activités sportives.



Culotte courte, bermuda,  
leggings ou pantalon ouaté



Espadrilles multisports

En cas d'oubli, afin de pouvoir prendre part au cours, il est possible d'emprunter des vêtements d'éducation physique auprès des enseignants.

## LABORATOIRE SCIENCES

**Lors de laboratoire en classe et activités au laboratoire de technologies :**

- Souliers fermés
- Cheveux attachés
- Bijoux discrets
- Vêtements ajustés
- Lunette de sécurité lorsque nécessaire



## Lors des sorties scolaires



**Le code de vie doit être respecté**

## Vêtements non conformes

- **Tous les pantalons lacés, troués plus haut que mi-cuisse ou transparents ne sont pas tolérés.**
- **Toutes les camisoles à bretelles spaghetti, bandeau de corps, chandail mi-ventre, vêtements transparents, etc.**
- **Toute forme de chapeau ou de casquette est interdite en classe et à la bibliothèque (sauf pour des motifs religieux).**
- **Tout accessoire doit être exempt d'évocation de violence, de sexualité, de discrimination ou de consommation illicite.**

# **Projet Boîtes à lunch 2025-2026**

## **AIDE AUX FAMILLES À FAIBLE REVENU OFFERT DANS LES ÉCOLES DE VICTORIAVILLE**

Ayant à cœur le soutien des familles à statut financier précaire, le Restaurant Populaire de Victoriaville propose à l'école de votre enfant le Projet Boîtes à lunch. Ce service offre gratuitement aux élèves admissibles des repas et collations pour chaque jour scolaire. Le but est de contrer le décrochage en fournissant les conditions favorables à la réussite scolaire et au développement des capacités de vos enfants.

**Que votre enfant dîne à l'école ou à la maison, si vous ressentez le besoin de recevoir ce soutien, n'hésitez pas.**

### **INSCRIPTIONS**

(valide pour l'année scolaire 2025-2026 - à renouveler à chaque année)

**Les inscriptions se tiendront en personne au Restaurant Populaire le 21 août 2025 entre 14h00 et 18h00 au :**

59 rue Monfette porte 5  
Victoriaville (Québec)  
G6P 1J8

(un service en espagnol sera disponible entre 17:00 et 18:00)

**Vous devez avoir en main votre avis de cotisation de l'année précédente comme preuve de revenus afin de faire l'évaluation et déterminer votre admissibilité au projet.**

**Vous n'avez pas votre avis de cotisation? Faites-en la demande auprès de Revenu Québec.**



POUR RENSEIGNEMENTS: 819-758-4615  
[projetal@outlook.com](mailto:projetbal@outlook.com)



RESTAURANT  
POPULAIRE

## FACTURATION 2025-2026

Comme l'École secondaire Le boisé s'inscrit dans les projets de développement durable du milieu, tous les parents qui ont une adresse courriel au dossier de l'élève recevront, à la fin d'octobre, un communiqué auquel sera joint l'état de compte des frais scolaires pour l'année 2025-2026.

Si vous n'avez pas d'adresse courriel au dossier de votre enfant, un état de compte vous sera envoyé par la poste. Cependant, nous vous invitons fortement à vous inscrire au courrier électronique. Bien vouloir fournir votre adresse à madame Hélène Dubois à l'adresse suivante : [hdubois@cssbf.gouv.qc.ca](mailto:hdubois@cssbf.gouv.qc.ca). Merci

## CIRCULATION DANS LES STATIONNEMENTS

Si votre enfant prend l'autobus, par mesure de sécurité, il doit se rendre à son autobus en marchant sur le trottoir et non pas en circulant entre les autobus. **Il est interdit en tout temps de circuler derrière un autobus.**

Il en va de même pour les élèves qui se rendent à pied jusqu'au boulevard. Ils doivent marcher sur le trottoir près du CFER et garder leur gauche jusqu'au boulevard Labbé.

Si vous reconduisez votre enfant ou que vous venez le chercher en passant par l'entrée de la rue Notre-Dame, nous vous demandons de vous coller sur la droite. Ceci facilitera une meilleure circulation. Le matin et en fin de journée, c'est très achalandé et il y a un gros risque d'accident. Soyez à l'affût des piétons et des cyclomoteurs qui circulent.

Finalement, si votre enfant **voyage en cyclomoteur** et qu'il se stationne au P-4 près du Trécarré, il est important de lui rappeler de réduire sa vitesse et qu'il soit très prudent. La circulation est dense aux heures de pointe et il serait très regrettable qu'un élève soit victime d'un accident.





*Centre  
de services scolaire  
des Bois-Francs*

Québec 

**CIRCULATION INTERDITE  
DANS LA COUR DES AUTOBUS**  
de 7 h 30 à 17 h  
du lundi au vendredi  
**(SAUF VÉHICULES AUTORISÉS)**

*Débarcadère des élèves par automobiles:  
Direction boul. Jutras, entrée piscine Édouard-Dubord*

# CALENDRIER SCOLAIRE 25-26

Secondaire

Juillet 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août 2025						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

Septembre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Élèves : 2 - Enseignant(e)s : 6

Élèves : 20 - Enseignant(e)s : 21

Octobre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Élèves : 21 - Enseignant(e)s : 22

Novembre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
						30

Élèves : 18 - Enseignant(e)s : 20

Décembre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Élèves : 14 - Enseignant(e)s : 15

Janvier 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Élèves : 18 - Enseignant(e)s : 20

Février 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Élèves : 18 - Enseignant(e)s : 20

Mars 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Élèves : 16 - Enseignant(e)s : 17

Avril 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Élèves : 19 - Enseignant(e)s : 20

Mai 2026						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

Élèves : 18 - Enseignant(e)s : 20

Juin 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Élèves : 16\* - Enseignant(e)s : 19

2025-2026

Journées pédagogiques (19)

\* Journée pédagogique à fixer en juin (1)

Journées pédagogiques flottantes (3): *Reprise de journées de classe perdues à cause d'intempéries ou autre motif, selon l'ordre suivant: 6 février 2026, 9 mars 2026 et 1<sup>er</sup> mai 2026*

Congés fixes (16)      Semaine de relâche (5 jours)

Pâques : 5 avril 2026

101<sup>e</sup> jour : 27 janvier 2026

#### INFORMATION

• [cssbf.gouv.qc.ca](http://cssbf.gouv.qc.ca)

• [cssboisfrancs](https://cssboisfrancs)

• [info@cssbf.gouv.qc.ca](mailto:info@cssbf.gouv.qc.ca)

Centre  
de services scolaire  
des Bois-Francs

